

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°2/2026

ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CCAS

**Nombre de conseillers : 11** L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 0** Date de convocation : 18 mai 2026

**Votants : 11** Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, M. Guillaume GAULLIER, Mme Sabine LE PECHOUR, M Mickaël KONCZYLO, Mme Stéphanie AUGER, Mme Caroline FICHET, Mme Martine BOUCHER, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU  
Absents ou excusés : --  
Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

M le Président explique au Conseil d'administration du CCAS qu'il doit élire dès sa constitution, en application de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, un Vice-Président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du Maire.

M le Président propose la candidature de M. Guillaume GAULLIER et invite les conseillers à passer au vote.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne M. Guillaume GAULLIER, Vice Président du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président



Jacky GAULLIER  
1281901

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°3/2026  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 10**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 10**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 18 mai 2026

**Etaient présents** : M. Jacky GAULLIER, M. Guillaume GAULLIER, Mme Sabine LE PECHOUR, M Mickaël KONCZYLO, Mme Stéphanie AUGER, Mme Caroline FICHET, Mme Martine BOUCHER, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU

**Absents ou excusés** : --

**Secrétaire de séance** : Mme Sabine LE PECHOUR

M le Président indique au Conseil d'Administration qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur.

Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Président propose au conseil de désigner M Guillaume GAULLIER Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. M Guillaume GAULLIER est désigné à l'unanimité.

M le Président de séance présente le compte administratif 2025 du budget du CCAS.

Section de fonctionnement :

Recettes = 27 387.33

Dépenses = 24 601.69

Section d'investissement :

Recettes = 0.00

Dépenses = 174.91

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 3 116.78

Résultat reporté investissement + 858.16

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2025 est de :

En section de fonctionnement : 5 902.42

En section d'investissement : 683.25

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président du conseil d'administration ayant quitté la séance :

- Décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2025 du budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
le Président de séance



GAULLIER Guillaume

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°4/2026

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 11**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 18 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, M. Guillaume GAULLIER, Mme Sabine LE PECHOUR, M Mickaël KONCZYLO, Mme Stéphanie AUGER, Mme Caroline FICHET, Mme Martine BOUCHER, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU

Absents ou excusés : --

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2025 du budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°5/2026  
AFFECTATION DU RESULTAT 2025

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 11**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 18 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, M. Guillaume GAULLIER, Mme Sabine LE PECHOUR, M Mickaël KONCZYLO, Mme Stéphanie AUGER, Mme Caroline FICHET, Mme Martine BOUCHER, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU

Absents ou excusés : --

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

Considérant les résultats de clôture du Compte Administratif 2025,

En section de fonctionnement : 5 902.42

En section d'investissement : 683.25

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- De ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

  
Jacky GAULLIER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°6/2026  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 11**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 18 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, M. Guillaume GAULLIER, Mme Sabine LE PECHOUR, M Mickaël KONCZYLO, Mme Stéphanie AUGER, Mme Caroline FICHET, Mme Martine BOUCHER, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU

Absents ou excusés : --

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

M le Vice-Président présente le projet de budget supplémentaire pour l'année 2026 suite à l'approbation du compte administratif 2025 et à l'affectation des résultats.

Le budget s'équilibre à 37 557.42 € en section de fonctionnement et 683.25 € en section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du CCAS.

Pour extrait certifié conforme

M le Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026